

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

		L'an Deux Mil vingt trois
Nbre de conseillers en exercice	15	Le 13 Mars
Présents	12	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Votants	12	Date de Convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2023
absents	3	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie.
Procurations	0	ABSENTS : EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		PROCURATIONS:
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Affectation résultat 2022 – Budget Principal

Le Conseil Municipal de Hautefort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	163 184,42
Résultat d'investissement antérieur reporté	-165 331,18

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022

Résultat de l'exercice	689 279,35
Résultat antérieur	-165 331,18
Solde d'exécution cumulé (001)	523 948,17

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	674 000,00
Recettes	330 996,00
Solde des restes à réaliser	-343 004,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	523 948,17
Rappel du solde des restes à réaliser	-343 004,00
Excédent de financement de l'investissement	180 944,17

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	493 333,16
Résultat antérieur	163 184,42
Total à affecter	656 517,58

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20230313-2023-019-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/03/2023
Affichage : 15/01/2023

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	656 517,58	

➤ Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 13/03/2023
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.